

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pour ce qui est de la première partie de la question, monsieur l'Orateur, le gouvernement sait naturellement fort bien que les États-Unis sont libres d'agir comme bon leur semble. Nous avons toujours cru que cette fois-ci ils ne prendraient pas cette initiative. Rien n'indique qu'ils la prendront pour faire contrepoids au bill en question. Ce n'est qu'une liberté de mouvement que le gouvernement des États-Unis se réserve et nous ne pouvons y trouver à redire. Si le pire devait se produire et cette hypothèse se concrétiser—pour l'instant la question n'est qu'hypothétique, monsieur l'Orateur—je répète à l'opposition, comme je le lui ai dit l'autre jour, que nous avons effectivement des plans d'urgence.

M. Baldwin: Comme un haut fonctionnaire américain a fait une déclaration dans ce sens ce matin, le premier ministre n'estime-t-il pas qu'il ne s'agit plus d'une hypothèse, et que le gouvernement devrait songer sérieusement à diverses solutions de rechange?

Le très hon. M. Trudeau: C'est précisément là le point, monsieur l'Orateur. J'ai dit au chef de l'opposition, la semaine dernière, que nous songions sérieusement à agir pour le cas où cette mesure précise ou la durée de la surtaxe l'exigeraient.

M. Baldwin: Le gouvernement sait-il que le rapport de la commission présidentielle présenté aujourd'hui par M. Tresizca, sous-secrétaire d'État aux Affaires économiques, recommande la révision et, dans bien des cas, l'annulation des dispositions spéciales prises avec le Canada, dont l'accord sur l'automobile et d'autres, et propose que toute la question du commerce avec le Canada fasse l'objet d'accords multilatéraux plutôt que bilatéraux? N'estime-t-il pas maintenant qu'il devrait réévaluer sa position à cet égard?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, ma réponse demeure la même. Nous étudions la situation dans son ensemble. Nous savons que les conséquences pourraient être graves si les États-Unis s'engageaient, de façon permanente, dans la voie du protectionnisme. Mais, je le répète, ces déclarations ne sont pas des politiques du gouvernement. Nous réagissons à la politique établie par le président des États-Unis et non pas aux suppositions hypothétiques de divers membres de son gouvernement.

LA LOI DE SOUTIEN DE L'EMPLOI—LA POSSIBILITÉ DE NOUVELLES MESURES DOUANIÈRES AMÉRICAINES

M. David Lewis (York-Sud): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné la réponse du premier ministre, nous dirait-il si le gouvernement canadien a été officiellement informé de cette déclaration du sous-secrétaire d'État au Trésor, à Washington? Le gouvernement a-t-il été officiellement informé de l'approbation ou de la désapprobation de Washington ou de toute action que le gouvernement américain entend prendre relativement au bill C-262?

Le très hon. P.E. Trudeau (premier ministre): Je ne saurais dire, monsieur l'Orateur. Comme les députés le savent, les deux ministres les plus directement intéressés

se trouvent à Toronto pour la rencontre ministérielle Japon-Canada. J'étais absent vendredi et samedi parce que je visitais certaines régions de l'Est de l'Ontario et je ne peux répondre au nom des ministres, mais ils pourront, j'en suis persuadé, fournir une réponse demain.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE BLOCAGE DE SALAIRES AUX É.-U. ET LES MAISONS AMÉRICAINES OPÉRANT AU CANADA

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire qui concerne un aspect différent de ce problème. Étant donné que l'on a également dit à Washington que l'application au Canada du gel des salaires américains, décrété par les sociétés Douglas et Chrysler, n'avait reçu ni l'approbation ni la sanction des autorités américaines, et qu'environ 6,000 employés de la société Douglas, ou, du moins, une majorité écrasante d'entre eux, ont voté en faveur d'une grève, le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a eu des entretiens avec ces deux sociétés au sujet du gel des salaires, et, dans le cas contraire, s'il a l'intention de prendre rapidement des dispositions?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Je puis peut-être répondre à ces questions étant donné leurs implications dans le domaine du travail. Je me fonde jusqu'à un certain point sur les informations parues dans la presse, mais a priori je ne vois pas en quoi ces deux compagnies auraient enfreint une loi fédérale en agissant comme elles l'ont fait. Au cas où la Douglas Aircraft, où des négociations collectives sont actuellement en cours, ne négocierait pas de bonne foi sur la base de ses disponibilités financières, le syndicat pourrait se réclamer des dispositions du code du travail de l'Ontario prévues à cet effet. Dans le cas des ouvriers de l'automobile, j'ignore s'ils sont couverts par une négociation collective. En tout état de cause, il me semble que le premier ministre suppléant a clairement laissé entendre vendredi dernier qu'il ne priait pas particulièrement les mesures prises par ces sociétés et le gouvernement des États-Unis a adopté la même position.

M. Lewis: Je suis, bien sûr, au courant de la loi de l'Ontario et je sais que les employés de la société Chrysler en cause ne sont pas couverts par une convention collective. Comme devrait le savoir le ministre du Travail, s'il ne le sait pas, il s'agit de personnel d'administration et de direction. Je demande si le ministre ou un autre membre du gouvernement signifiera à ces sociétés que le gouvernement fédéral désapprouve l'application au Canada de politiques et de lois étrangères?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, le premier ministre suppléant a fait précisément cela vendredi, dans une déclaration largement diffusée tant à la Chambre qu'ailleurs, disant que nous voyons d'un mauvais œil de telles attitudes si elles sont motivées par la déclaration du président Nixon et non par des forces normales qui entrent en jeu dans des négociations collectives libres.

M. l'Orateur: Je donne la parole au député d'Edmonton-Ouest pour une question supplémentaire.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Elle n'est pas reliée à la série actuelle de questions, monsieur l'Orateur. Je reviens aux questions du député de Peace River.